

Formation

	Horaires des séances piscine	Prérequis avant 1 ^{ère} sortie technique	Prérequis avant examen
PRÉPA NIVEAU I	Mardi OU Jeudi 20h30	Nage libre 200 m mini	1 sortie technique
PRÉPA NIVEAU II	Mardi OU Jeudi 20h30	10 plongées	12 plongées techniques
PRÉPA NIVEAU III	Mardi OU Jeudi 20h30	40 plongées dont 10 en autonomie + 15 au-delà de 30 m	12 plongées techniques

Coût et dates des sorties techniques

WE TECHNIQUES	Environ 245 €/WE Fonction coût des plongées en hausse	Octobre 2021 VALIDATION EN COURS	Novembre 2021 VALIDATION EN COURS	Mars 2022 VALIDATION EN COURS	Avril 2022 VALIDATION EN COURS	Juin 2022 VALIDATION EN COURS
FOSSES	15 €/plongée	EN ATTENTE RÉOUVERTURE	EN ATTENTE RÉOUVERTURE	EN ATTENTE RÉOUVERTURE	EN ATTENTE RÉOUVERTURE	EN ATTENTE RÉOUVERTURE

- JOURNÉES TECHNIQUES : 2 créneaux en fosse (20M) à MEYZIEU.
- POUR CHAQUE SORTIE (= 4 plongées + 2 Nuits à l'hôtel + REPAS) :
 - Un chèque de réservation vous sera demandé **1 MOIS AVANT** et encaissé **APRÈS**
 - **Présence, au moins, d'un parent (ou tuteur légal) obligatoire → 145 €/WE (2 Nuits + Repas)**

Que comprend l'adhésion au CLUB PLONGEE DE VOIRON ?

- Une adhésion à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (sauf pour les personnes déjà adhérentes par ailleurs).
- Elle comprend l'accès à la piscine tous les Mardi et jeudis, dès 20H30, TOUTE l'année même l'été !
- Le prêt de matériel pour les élèves.
- La licence = carte plastifiée, au format CB, adressée directement au licencié par le siège fédéral de la F.F.E.S.S.M... **Veillez donc à bien renseigner le Bulletin d'Inscription.**

Assurance Complémentaire



- **À prendre individuellement, vu la diversité de l'offre existante, le club ne fait pas l'intermédiaire pour la souscription de ces assurances.**
- Avec votre licence vous bénéficiez d'une responsabilité civile qui couvre les dommages que vous causeriez à autrui.
- Afin de couvrir vos propres dommages (frais recherche, rapatriement, caisson, etc. ...), vous devez souscrire une assurance individuelle (AXA- LAFONT, DAN ou autre compagnie).
DETAIL ET ADHESION EN LIGNE : <http://www.cabinetlafont.com> / <https://www.daneurope.org>
Certains assureurs « classiques » proposent également des couvertures optionnelles spécifiques « Plongée ».
- Cette assurance complémentaire est **facultative mais très vivement conseillée.**

Visite Médicale Obligatoire

Lors de votre inscription, nous vous demanderons de présenter un **certificat médical**, à jour, de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine.

Ce certificat sera scanné pour archivage, il vous incombe de bien le conserver et de le présenter pour toutes vos plongées.

Conditions de délivrance :

- Pour les mineurs : le certificat devra être délivré obligatoirement par un **médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique et qui pourra comprendre un examen effectué par un spécialiste O.R.L.**
- Pour les plongeurs passant un brevet (niveau 1-2-3-4), le certificat peut être délivré par un médecin généraliste
→ Nous vous conseillons cependant, d'effectuer votre visite médicale auprès d'un médecin du sport, de plongée, ou fédéral.
- Pour les plongeurs à l'air ou au NITROX, le certificat peut être délivré par tout médecin.

Situation sanitaire

Suite aux dernières mesures gouvernementales, nous vous informons que pour accéder à la piscine et aux différentes sorties/activité, le Pass Sanitaire sera obligatoire, pour les adultes dès aujourd'hui, pour les mineurs de plus de 12 ans dès le 30 Septembre

Loi 2021-1040 du 5 août 2021 et décrets d'application du 7 août (2021-1058 et 1059) modifient l'article 47-1 du décret 2021-699 du 1 juin 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION 2021-2022

Club Plongée de Voiron – FFESSM n° 14380049

Rue du Père LOUVAT 38500 VOIRON

cpvoiron@gmail.com – www.voiron-plongee.fr



- Nom / Prénom : _____
- Date de naissance : _____
- Adresse : _____
- E-Mail : _____ - Tél : _____
- Allergie Aspirine : - Autres allergies : _____
- Date Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la plongée : _____
- Personne à prévenir en cas d'urgence : _____ - Tél : _____
- Niveau Préparé : _____
- Niveau Plongeur/ N° de Licence : _____
- Autres formations (Nitrox, Bio, TIV...) : _____

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet (Bulletin d'inscription dûment rempli + totalité du règlement, + présentation du certificat médical à jour)

Toute adhésion au club CPV est définitive pour l'année et ne peut être remboursée, elle implique l'acceptation de l'intégralité de son règlement intérieur (consultable sur le site www.voiron-plongee.fr ou sur demande).

De par cette inscription :

- Je déclare exacts les renseignements donnés sur ce document
- J'autorise / n'autorise pas le club à diffuser les photos prises lors des activités sur son site, sa page Facebook ou par tout moyen de diffusion.
- J'ai bien pris connaissance de l'intérêt qu'il y a à souscrire une assurance complémentaire (voir **annexe « Conditions d'adhésion »**).

Fait à Voiron, le

Signature de l'adhérent ou du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour tous les mineurs

Je soussigné (e)

Père, mère, représentant légal de Né(e) le

- L'autorise à pratiquer la plongée sous-marine dans le cadre des activités du **Club Plongée de Voiron**.
 - Je déclare avoir pris connaissance des **consignes spécifiques pour les mineurs (En annexe « Conditions d'adhésion »)**
- J'autorise, les responsables du club à prendre toutes mesures qui s'imposeraient en cas d'accident.

Fait à : le : Signature :

Nom/Prénom/Tél. mobile de la Mère et/ou Père :

Nom/Prénom/Tél. mobile du Tuteur Légal :

Cotisation

Nouvel adhérent	Ancien adhérent	Conjoint /famille sup.	Niveau adulte	Bureau/encadrant actif
220 €	180 €	150 €	80 €	60 €

Règlement EN 2 FOIS par Chèques à l'ordre du « Club Plongée de Voiron »

Montant total à régler

80 € / N° chèque

Complément / N° chèque (encaissé début Janvier 2022)